

Extrait d'acte de naissance

Investissements en bourse

Mis à jour le 01 juillet 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Si vous souhaitez investir dans des valeurs mobilières, vous devez au préalable disposer d'informations sur la manière d'effectuer des placements ainsi que sur les types de produits (actions, obligations, produits d'épargne collectifs) et supports (PEA, compte-titres, etc.) possibles.

Articles connexes

- **Placements en bourse**
- **Plan d'épargne en actions (PEA)**

Pour en savoir plus

- **Le site de l'autorité des marchés financiers (AMF)** - Information pratique - Autorité des marchés financiers (AMF)
- **Le site de l'agence France Trésor (AFT)** - Information pratique - Agence de la dette (Agence France Trésor)
- **Le site de la finance pour tous** - Information pratique - Institut pour l'éducation financière du public (IEFP)
- **Voter en connaissance de cause aux assemblées générales des sociétés cotées** - Information pratique - Autorité des marchés financiers (AMF)

Voir aussi...

-

Assurance vie (particuliers)

- **Livrets, plans et comptes d'épargne (particuliers)**

Où s'adresser ?

Assurance Banque Épargne Info Service

- Pour s'informer sur les démarches et les relations contractuelles dans le domaine de la banque et des assurances

Informations sur les démarches et les relations contractuelles dans le domaine de l'assurance, de la banque et de l'épargne

Par téléphone

0 811 901 801

Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Par courrier

ABE Info Service

61 rue Taitbout

75436 Paris Cedex 09

Par messagerie

Via le [formulaire de contact](#)

Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

- En cas de litige avec votre conseiller financier ou avec une société cotée

Si vous rencontrez une difficulté avec un intermédiaire financier ou une société cotée, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF.

Attention : avant d'adresser votre réclamation, assurez-vous que votre demande relève du champ de compétence de l'AMF. Pour vous en assurer, vous pouvez contacter Épargne Info Service.

Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](#)

Par courrier

Médiateur de l'Autorité des marchés financiers

17 place de la Bourse

75082 PARIS CEDEX 02



Mairie de Nargis

1, rue de la Mairie

45210 Nargis

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=N20380>